



## **Formation initiale en Pharmacie :**

### **1. Accès aux études Pharmaceutiques :**

L'accès en première année des études en pharmacie en vue de préparer le diplôme de doctorat en pharmacie a lieu par voie de concours. Les conditions et modalités d'organisation du concours sont fixées par arrêté ministériel. Il est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat obtenu dans l'une des séries prévues dans la liste ci-après ou d'un diplôme reconnu équivalent :

- Sciences Expérimentales
- Sciences Expérimentales originelles
- Sciences Mathématiques A
- Sciences Mathématiques B
- Sciences Agronomiques.

Accès par passerelle aux études pharmaceutiques :

- L'accès en 3<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques au titre de chaque année universitaire est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme Bac+2
- Les conditions et modalités d'organisation du concours sont fixées par arrêté ministériel. Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme Bac+2 obtenu dans l'une des séries prévues dans la liste ci-après ou d'un diplôme reconnu équivalent :
  - Les Diplôme d'Etudes Universitaires Générale (DEUG) : spécialité Sciences de la Vie (SV), Sciences de la Terre et de l'Univers (STU).
  - Diplôme d'Etudes Universitaires Générale (DEUG) : spécialité Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Chimie – Biologie (CB).
  - Diplôme d'Etudes Universitaire Scientifiques et techniques (DEUST) : spécialité Biologie – Chimie – Géologie (BCG).
  - Attestation de réussite en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : Biologie – chimie – Physique – Sciences de la vie et de terre.
- L'accès en 3<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques se fait à la suite d'une préinscription plus une présélection sur la base de la moyenne générale des notes.
- Seuls les candidats retenus sur la base de la présélection sont autorisés à se présenter aux épreuves écrites du concours. Les résultats de la présélection sont affichés à la faculté et une convocation individuelle est adressée aux intéressés pour se présenter au concours.



## **2. Modalités d'Inscription :**

Les inscriptions sont annuelles. Chaque étudiant en pharmacie est tenu de renouveler son inscription au début de chaque année universitaire avant le 30 septembre, faute de quoi, il sera rayé de la liste des étudiants de la faculté.

## **3. Modalités d'enseignement :**

- Les enseignements dispensés par l'établissement comprennent une formation théorique et une formation pratique (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle).
- Les cours et les stages débutent la 1<sup>ère</sup> semaine du mois de septembre. Un calendrier universitaire établi au début de l'année porte à la connaissance des étudiants : le début et la fin des cours, les dates des examens et des résultats du 1<sup>er</sup> semestre, du 2<sup>ème</sup> semestre et de la 2<sup>ème</sup> session, le planning des stages hospitaliers, les sessions des examens de synthèse clinique et thérapeutique, les vacances universitaires.

## **4. Formation théorique :**

Le premier cycle des études pharmaceutiques, comprend la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année. L'enseignement est organisé en :

- Modules disciplinaires comprenant l'enseignement d'une partie ou de la totalité des disciplines fondamentales pré-cliniques et cliniques.
- Modules Power skills comprend l'enseignement en mode hybride (présentiel et/ou à distance) des compétences transversales.
- Modules de langues étrangères comprend l'enseignement en mode hybride (présentiel et/ou à distance) des langues : Langue Française et Anglaise

La formation théorique est dispensée sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés et de travaux pratiques. Elle est destinée à donner une formation dans les sciences fondamentales de base et les sciences pré-cliniques et cliniques.

Le deuxième cycle des études pharmaceutiques comprend quatre années, dont la dernière année est consacrée aux stages d'externat à plein temps.

L'enseignement théorique au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> est dispensé sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés et organisé en :

- Modules disciplinaires comprenant l'enseignement des disciplines fondamentales pré-cliniques et cliniques.
- Modules Power skills comprend l'enseignement en mode hybride (présentiel et/ou à distance) des compétences transversales.
- Modules de langues étrangères comprend l'enseignement en mode hybride (présentiel et/ou à distance) des langues : Langue Française et Anglaise

Il complète la formation dans les disciplines fondamentales pré-cliniques et cliniques.



## **5. Formation pratique :**

### **A. Objectifs et Organisation des Stages :**

Les stages hospitaliers sont obligatoires. Ils sont introduits dès la fin de la 2<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques.

Ils sont destinés à former sur le plan pratique les étudiants en pharmacie dans les centres hospitaliers universitaires et dans les établissements pharmaceutiques agréés.

### **B. Nature des stages hospitaliers :**

La formation pratique comporte 3 variétés de stages :

- Le stage d'initiation en pharmacie d'officine et en pharmacie hospitalière.
- Le stage hospitalier,
- Le stage professionnel.

#### **a. Stage d'initiation à la pharmacie d'officine et la pharmacie hospitalière :**

Les stages d'initiation à la pharmacie d'officine se déroulent durant les mois de juillet ou d'Août après la réussite aux examens de fin de première année et la deuxième année. Ces stages se déroulent dans des pharmacies d'officine agréées.

Le stage d'initiation en pharmacie hospitalière se déroule durant les mois de juillet ou d'Août, après la réussite aux examens de fin de la quatrième année. Ce stage se déroule dans les pharmacies à usage interne des structures hospitalières ou des structures sanitaires équivalentes.

#### **b. Stage Hospitalier de la 5<sup>-ème</sup> année à mi-temps :**

Les stages d'externat se déroulent durant le 9<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> semestre des études pharmaceutiques. Ils durent 8 semaines chacun.

Ces stages se déroulent dans les différents services du C.H.U. Mohammed VI de Marrakech, de l'Hôpital Militaire Avicenne de Marrakech ou dans les services agréés.

#### **c. Stage extrahospitalier de la 6<sup>-ème</sup> année :**

Les stages professionnels (Extrahospitalier) durent un an et se déroulent au cours du 11<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> semestre dans les établissements pharmaceutiques ou/et dans des laboratoires de biologie médicales, le matin et l'après-midi.

Les stages extrahospitaliers de la 6<sup>-ème</sup> année sont :

- Un stage obligatoire de 22 semaines dans des Pharmacie d'officine ou des établissements pharmaceutiques équivalentes
- Un stage optionnel de 22 semaines dans des établissements pharmaceutiques industriels et/ou dans des Laboratoires d'analyses de biologie médicale.